



Hors-série
Juin 2016

Aveyron
amont

Aveyron amont

Bulletin de liaison _ Contrat de rivière Aveyron amont

> édit'eau

Un objectif commun nous réunit de l'amont à l'aval : reconquérir le bon état des masses d'eau du bassin versant Aveyron Amont tout en prenant en compte les activités du territoire. Des actions opérationnelles seront mises en œuvre avec le contrat de rivière entre 2017 et 2021. Une première étape a été franchie en 2012 avec la création de l'association APCRAA, qui regroupe les trois structures gestionnaires des milieux aquatiques du bassin versant : le SIAH Haute Vallée, Rodez Agglomération et le SIAV2A. L'évolution de l'association en un syndicat unique est apparue nécessaire. Des réunions régulières nous ont permis de conforter une vision commune : solidarité, proximité, actions de terrain, mutualisation des moyens...

Le projet présenté aujourd'hui a fait l'objet d'un important travail de partage. L'objectif est d'avoir un syndicat opérationnel au 1^{er} janvier 2017, qui se substituera au SIAH Haute Vallée et au SIAV2A avec une adhésion de Rodez Agglomération, permettant d'être force de proposition sur les grands projets d'aménagements et assurant une meilleure reconnaissance auprès de nos partenaires financiers. Une étape importante sera franchie avec ce syndicat à l'échelle du bassin versant. Cette organisation nous permettra de devancer les réformes de demain : la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). Ainsi courant 2017, l'objet statutaire du syndicat mixte Aveyron amont sera révisé en concertation avec les EPCI-FP (communauté de communes et d'agglomération) pour définir les contours de la compétence GEMAPI et les modalités de sa prise en charge à l'échelle du bassin versant. Dans les semaines à venir, votre collectivité sera sollicitée par le Préfet afin d'adhérer à ce projet structurant. Aussi, nous comptons sur vous pour bien être présents à ce rendez-vous historique.

Michel ARTUS,
Maire de Moyrazès, Président du SIAV2A

Patrick GAYRARD,
Maire de Druelle,
Vice-Président de Rodez Agglomération

Michel MERCADIER,
Maire de Gaillac d'Aveyron,
Président du SIAH HVA.



La Maresque.

ÉLABORATION DU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT

2009
PREMIÈRES RÉFLEXIONS
SUITE À UNE ÉTUDE
D'OPPORTUNITÉ

2012
CRÉATION DE L'APCRAA
(ASSOCIATION
DE PRÉFIGURATION)

2015-2016
CONSTRUCTION DU PROJET
DE SYNDICAT

2017
CRÉATION DU SYNDICAT
AVEYRON AMONT, DISSOLUTION
DU SIAH HVA ET DU SIAV2A

2018-2020
ÉVOLUTION DU SYNDICAT
EN LIEN AVEC LA COMPÉTENCE
GEMAPI

SYNDICAT AVEYRON AMONT : UN PROJET ARRIVÉ À MATURITÉ

Les années 2015 et 2016 ont été rythmées par des échanges entre les trois structures gestionnaires des milieux aquatiques :

**le SIAH Haute Vallée de l'Aveyron,
Rodez Agglomération
et le SIAV2A.**

Au fur et à mesure des réunions, des orientations communes pour le futur syndicat de bassin versant ont émergé. Les statuts du syndicat Aveyron amont, présentés dans cette lettre, sont le résultat de ce travail de co-construction.



Pourquoi créer un syndicat à l'échelle du bassin Aveyron amont ?

D'abord, les cours d'eau ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Agir efficacement demande une vision globale, à l'échelle du bassin versant, et des actions complémentaires entre l'amont et l'aval. Ensuite, agir collectivement, en revendiquant une solidarité amont-aval et urbain-rural, assure l'efficacité et la pérennité des opérations. Pour finir, se structurer à cette échelle permet de solliciter la labellisation EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de se préparer aux réformes de demain : la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations).

« Le contrat de rivière devra être l'occasion d'accompagner, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la création d'une structure de bassin de gouvernance unique sur le bassin de l'Aveyron amont afin d'assurer la coordination des actions liées au grand cycle de l'eau. »

Bernard BOUSQUET, Président de la commission planification Adour Garonne

Les missions

du syndicat Aveyron amont vont harmoniser et conforter les actions déjà exercées, et élargir les actions portées par une ou plusieurs structures à tout le bassin versant.

- > L'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des milieux associés, dans la perspective de protection et de restauration des milieux aquatiques. Par exemple les PPG (programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau).
- > L'aménagement du bassin versant dans la perspective de réduire le risque inondation. Par exemple l'accompagnement du Schéma de Prévention des inondations.
- > La gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques dans la perspective d'avoir une eau de qualité et une ressource durable. Par exemple l'animation du contrat de rivière ou de programmes territoriaux (les Serènes...), l'édition du guide du riverain, « mon école mon cours d'eau ».
- > Valorisation des richesses naturelles et du petit patrimoine bâti public liés aux milieux aquatiques. Par exemple la mise en valeur de la vallée de l'Aveyron sur les chemins de grande randonnée.

Ces missions seront exercées avec des moyens humains constants, transférés ou mis à disposition, et des sièges techniques conservés.

« Les agents ayant des compétences très complémentaires, cette nouvelle organisation sera une véritable valeur ajoutée pour le bassin versant. »

Michel ARTUS, Maire de Moyrazès, Président du SIAV2A

« En plus de conforter le travail déjà effectué, on s'ouvre à de nouvelles actions sur la réduction du risque inondation ou l'amélioration de la qualité des eaux. »

Patrick GAYRARD, Maire de Gruelle, Vice-Président de Rodez Agglomération

Le contrat de rivière Aveyron amont 2017-2021

Créer une organisation légitime et pérenne est essentiel pour la mise en œuvre des actions du contrat de rivière. En parallèle de l'émergence du syndicat de bassin, l'animatrice du contrat de rivière rencontre actuellement les maîtres d'ouvrages qui souhaitent s'inscrire dans des actions de préservation ou de reconquête du bon état des masses d'eau entre 2017 et 2021.

La compétence GEMAPI

La loi MAPTAM, de modernisation de l'action publique, attribue une compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc communal. Ce bloc de missions peut être délégué ou transféré à un syndicat mixte de bassin versant labellisé « EPAGE » Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont :
- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- la défense contre les inondations,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.



Le périmètre

Aveyron amont regroupe les collectivités territoriales gestionnaires des milieux aquatiques engagées dans le projet APCRAA (SIAH HVA, Rodez Agglo et SIAV2A).

Il s'agit de : Agen d'Aveyron, Anglars Saint-Félix, Bertholène, Baraqueville, Belcastel, Bor-et-Bar, Bournazel, Brandonnet, Campagnac, Clairvaux, Colombiès, Compolibat, Escandolières, Goutrens, Le Bas Ségala, La Capelle Bleyss, Gaillac d'Aveyron, La Loubière, La Fouillade, Laissac Sévérac l'Église, La Rouquette, Lanuéjols, Lescure-Jaoul, Lunac, Maleville, Mayran, Monteils, Montrozier, Morlhon, Moyrazès, Najac, Pierrefiche d'Olt, Previnquières, Privezac, Rieupeyroux, Rignac, Rodez Agglomération, Roussennac, Saint-André de Najac, Saint-Martin de Lenne, Saint-Saturnin de Lenne, Vimenet, Palmas d'Aveyron, Sanvensa, Sévérac d'Aveyron et Villefranche-de-Rouergue.

Les charges financières

non couvertes par les subventions sont couvertes par une contribution versée par les adhérents.

- > Le calcul des contributions pour le fonctionnement et les actions de bassin versant est fait sur la base des deux critères pondérés suivants : 60 % au prorata de la population communale estimée dans le bassin versant et 40 % au prorata de la superficie du territoire concernée.
- > Les autres charges financières, dont par exemple les travaux inscrits dans les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG), sont financées par les adhérents et/ou bénéficiaires (travaux réalisés par les entreprises ou frais de fonctionnement de l'équipe rivière de Rodez Agglomération).

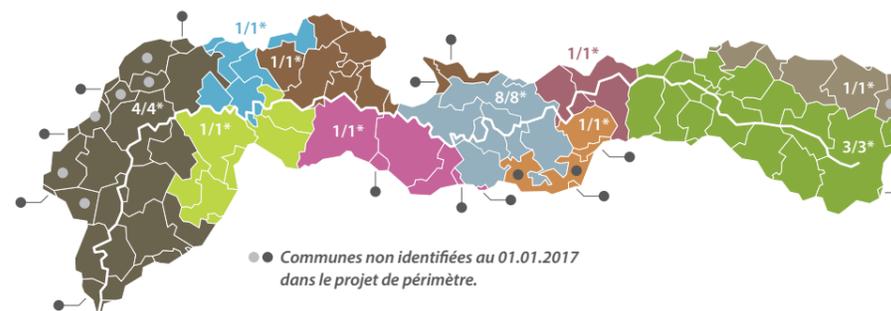
« Cette clé de répartition assure une péréquation à l'échelle du bassin versant entre les différents adhérents. »
Michel MERCADIER, Maire de Gaillac d'Aveyron, Président du SIAH HVA

La gouvernance

doit permettre de garder la proximité avec les élus de terrain, notamment les élus communaux très impliqués dans la déclinaison des PPG, et avoir une instance décisionnelle représentative et facile à mobiliser.

- > Délégués à voix consultatives : une commission à vocation consultative, qui pourra être divisée en sous-commissions géographiques et/ou thématiques, sera composée de l'ensemble des communes au travers de délégués référents. Elle pourra faire toutes propositions et elle pourra être saisie par le Président pour avis et propositions.
- > Délégués à voix délibératives : chaque regroupement de communes nommé « territoire », correspondant aux couleurs de la carte ci-dessous, désigne les délégués siégeant au conseil syndical. Le nombre de délégués est fonction de la population. Compte tenu des règles de répartition, le conseil syndical en 2017 sera composé de 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants.

* 1^{er} chiffre = nombre de titulaire(s) / 2^e chiffre = nombre de suppléant(s).



« Ce mode de fonctionnement existe déjà par exemple pour le SIEDA (syndicat d'énergie de l'Aveyron). »
Jean-Marie LACOMBE, Maire de Clairvaux d'Aveyron, Président de la communauté de communes Conques Marcillac

« C'est aussi celui du Parc naturel régional des Grands Causses. »
Maurice IMBERT, Conseiller municipal à Saint-Saturnin de Lenne

« On continuera d'associer les élus de terrain sur des thématiques locales et on mobilisera des élus de territoire pour les thématiques de bassin versant. »
Michel ARTUS, Maire de Moyrazès, Président du SIAV2A



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter : APCRAA - Mairie 1, place du Portail-Haut 12390 RIGNAC 05.65.63.58.21 aveyron.amont@gmail.com Chargée de mission, animatrice du contrat de rivière : Marion Sudres

Les actions à venir / Quelques exemples d'actions en cours de réflexion

Conforter les dynamiques existantes tout en intégrant, progressivement, une vision à l'échelle Aveyron amont

Les années 2017 à 2020 seront consacrées à la déclinaison des PPG par sous-territoires (Rodez Agglomération, ancienne Haute Vallée, SIAV2A) puis un diagnostic global à l'échelle du bassin versant Aveyron amont sera engagé en 2020-2021. Pour la réalisation des travaux PPG, une équipe de 3 agents rivière centrale au bassin versant réalisera les chantiers à maximum 1 heure en tracteur de Rodez, et des marchés publics seront engagés pour le reste du territoire.



En cas d'urgence, apporter une réponse rapide et adaptée. Après une montée brusque des eaux, l'équipe d'agents rivière pourra intervenir, sur l'ensemble du territoire, pour gérer une situation de crise post-inondation ou retirer des embâcles risquant d'endommager un pont.



Tester sur des territoires puis partager la dynamique à l'échelle du bassin

Une logique d'action, validée par le comité de rivière de janvier 2016 : l'idée est de tester sur des petits territoires des combinaisons d'actions. Après une analyse critique des résultats obtenus, une diffusion des retours d'expériences pourra être envisagée à l'échelle des masses d'eau présentant des problématiques similaires.



1. Renaturation de la Serre : perpétuer l'action phare du PPG

Des aménagements d'envergure, dans les années 70, ont profondément modifié le lit du cours d'eau. L'objectif est restaurer le fonctionnement de la Serre en diversifiant les écoulements et les habitats piscicoles. Ces actions pourraient être partagées avec le bassin de l'Alzou...



2. L'Auterne : soutenir le suivi

Les aménagements urbains ont modifié les lits mineurs et majeurs des cours d'eau. L'objectif est d'améliorer la qualité chimique et de mettre en valeur les zones non-aménagées contribuant au bon fonctionnement de l'Auterne. Ces actions pourraient être partagées avec le bassin du Merdans (Sévérac d'Aveyron) et du Notre-Dame (Villefranche-de-Rouergue)...

3. Les Serènes : poursuivre le contrat territorial

L'objectif est de reconquérir le bon état écologique des cours d'eau en associant la population locale et les différents usagers. Pendant les cinq années du contrat (2014-2018), différentes actions sont déclinées sur les volets agricole, urbain et hydromorphologique. Ces actions pourraient être partagées avec le bassin du Lézer, de la Doulouze, de la Briane et de l'Olip...



Partenaires financiers du projet

